

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
DE
MURET
VILLE DE
31220 CAZERES

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération
n°2026-05/06-056

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 5 juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Raymond DEFIS, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de Convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

Étaient présents :

Présents : 20
Procuration : 6
Absents : 1
Exprimés : 26
Pour : 22
Contre : 4
Abstention :

Raymond DEFIS		Thierry GRILLOU
Pierre LANFRANCHI	Fabienne VALENCE	Frédéric COUASNON
Charlène BOUÉ		Sandrine DE LEEUW
Ahmed HAMADI	Jean-Michel DELUC	
Marie-Anne DRIEF	Noël LOSIO	Jean-Luc RIVIERE
Thierry COSTES	Patrick LAFFAGE	
Andrée ROUSSEAU	Isabelle COUZINIÉ	Cécile BERNARDINI
Philippe ROUSSEL	Valérie LOURDE	Jérôme POTTIER

Adoption du Règlement
Intérieur du Conseil
Municipal

Absents ayant donné procuration : Monsieur Roland PONTIN-MANENT à Madame Andrée ROUSSEAU, Madame Evgenia LOPEZ à Monsieur Philippe ROUSSEL, Madame Katy BAJOUÉ à Monsieur Frédéric COUASNON, Madame Leslie FICHEL-MARCHAND à Madame Sandrine DE LEEUW, Madame Elisabeth CRESPO à Madame Charlène BOUE, Monsieur Pascal LABLANCHE à Monsieur Jean-Luc RIVIERE
Absent(s) : Madame Alexandrine MATONDO
Secrétaire de séance : Jean-Michel DELUC

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-8 disposant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation ;

Vu les articles L.2121-7 à L.2121-28 du Code général des collectivités territoriales relatifs au fonctionnement du conseil municipal ;

Vu l'article L.2121-27-I du Code général des collectivités territoriales relatif au droit d'expression des élus municipaux ;

Vu l'article 78 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'établir son règlement intérieur afin de préciser les modalités de son fonctionnement dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Considérant la nécessité d'actualiser et de moderniser les règles de fonctionnement du conseil municipal, notamment au regard des évolutions législatives récentes ;

Considérant le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

Le conseil municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'adopter le règlement intérieur du Conseil municipal de la commune de Cazères annexé à la présente délibération.
- De charger Monsieur le Maire de la bonne application des dispositions dudit règlement intérieur

Pour extrait conforme,
Cazères, le 16 juin 2026

Le secrétaire de séance,



Jean-Michel DELUC

Le Maire,



Raymond DEFIS